

# REMETTRE LES RÉGULATIONS DANS LE VISEUR

## Les réglementations et les propositions

Par la loi de régulation financière française promulguée le 26 octobre 2010, la France entend renforcer la régulation, la surveillance et le contrôle des acteurs et des marchés financiers.

La loi crée notamment une nouvelle structure de supervision, l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP). Sur le papier on peut penser que la création de l'ACP est positive mais le monde de la finance est composé de conglomérats (mélangent des activités bancaires, des activités d'assurances et des activités sur les marchés financiers) que l'ACP n'appréhende que par le biais de leurs activités bancaires, et non dans leur totalité.

Il faudrait une autorité unique pour les trois pôles d'activité à l'image de ce que le Royaume-Uni a mis en place avec le Financial Services Authority (FSA).

L'ACP s'articule avec l'Autorité des marchés financiers (AMF). Cette dernière ne sanctionne presque jamais les entorses à la régulation, et quand elle le fait ses sanctions sont souvent annulées a posteriori par les tribunaux.

Par exemple, la Commission des sanctions de l'AMF a décidé, lundi 17 janvier 2009, de disculper l'ensemble des acteurs présumés d'un délit d'initiés au sein de l'entreprise EADS. En 2006, l'AMF avait constaté plusieurs ventes de stock-options du titre de l'entreprise quelques mois avant l'annonce des retards dans la production de l'Airbus A380. Mais après trois ans d'investigations, la Commission des sanctions du gendarme de la bourse a décidé de jeter l'éponge et de

À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE, TROIS AUTORITÉS ONT ÉTÉ CRÉÉES, CHACUNE ENCADRANT LES TROIS ACTIVITÉS DES CONGLOMÉRATS FINANCIERS (BANQUE, ASSURANCE, TITRES). MAIS, CES TROIS INSTITUTIONS EUROPÉENNES SONT CENSÉES TRAVAILLER ENSEMBLE, SANS QU'IL N'AIT ÉTÉ CRÉÉ UNE INSTITUTION FÉDÉRALE QUI RECOUVRE LES TROIS. L'ACP A EN PRINCIPE D'AVANTAGE DE POUVOIR DE SANCTION DISCIPLINAIRE, C'EST LÀ QU'EST LE PROGRÈS, EST-CE QUE ÇA VA POUR AUTANT CHANGER QUELQUE CHOSE ? IL FAUT ATTENDRE ET VOIR.

mettre hors de cause l'ensemble des parties concernées par son enquête. Même quand ils en ont le mandat, ces organismes n'ont pas forcément les moyens ou l'indépendance pour sanctionner fortement.

## Les banques "too big to fail" et les risques systémiques

L'industrie financière est composée de conglomérats qui mêlent activités bancaires, activités d'assurance et activités sur les marchés financiers. Ces conglomérats sont les banques dites « too big to fail » : tellement grosses et imbriquées entre elles que leur faillite peut entraîner la faillite d'autres banques et l'effondrement de l'économie. Les risques pris sur les marchés financiers se reportent sur les autres activités qui sont normalement plus stables tel que le crédit aux ménages.

Après la crise, qui a démontré la fragilité de ces mal-nommés « too big to fail », l'enjeu est d'empêcher la propagation des risques, et donc de démanteler ces conglomérats. Cela passe par d'abord par la séparation des activités bancaires classiques des activités sur les marchés financiers.

Au États-Unis, le Plan Volker, qui portait sur ce point, a été complètement édulcoré sous la pression des lobbys. Les banques se sont « filialisées » pour contourner la loi (une des techniques de contournement employées : les banques ferment leurs bureaux de trading pour compte propre et créent des hedge funds pour mener la même activité).

En Europe, on se refuse encore à scinder les activités bancaires. Au manque de volonté politique s'associe la force de frappe du lobby bancaire : quand les banquiers ne sont pas eux-mêmes régulateurs, ce sont les régulateurs qui sont capturés par les banques.

## Encadrement des bonus

Le 13 janvier 2011, un rapport a été remis à Christine Lagarde. Il s'intitule « Contrôle des rémunérations des professionnels de marché ». Retour sur une mesure emblématique du G20 de Pittsburg (octobre 2009) que les grandes banques s'étaient engagées à respecter. Si le rapport ne livre aucun nom des banques avec lesquelles il a collaboré, il nous apprend par contre que celles-ci (elles sont au nombre de six) ont alloué 3 milliards de bénéfices à titre de bonus pour 2009 (à titre indicatif, les 40 premiers bonus sont tous plus élevés que les salaires des patrons du CAC 40).

Les bonus ont été protégés des pertes récentes, et une partie a été versée sous forme d'actions pour éviter les charges patronales lourdes accompagnant la cession de telles sommes. Selon le rapport, les opérateurs de marchés (communément appelés traders) sont clairement dans une position de force vis-à-vis de leurs employeurs, ce qui explique que ceux-ci leur concèdent des bonus aussi élevés.

Les auteurs pointent du doigt le manque d'information mis à disposition par les banques sur leurs activités, ainsi que le fait que celle-ci est non standardisée, et donc non-comparable d'une banque à l'autre. Il en conclut qu'il est désormais dans le rôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) de collecter et de standardiser ces informations.



En 2009 à Londres, le G20 se donne trois ans pour instaurer une croissance mondiale durable et équilibrée et réguler la finance mondiale. Il semble bien décidé à prendre des décisions. Pour preuve, la déclaration sur les banques des Ministres des finances du G20 réunis à Londres le 5 septembre 2009 : "Nous, Ministres des Finances et Gouverneurs de banques centrales du G20, réaffirmons notre engagement à renforcer le système financier pour éviter la prise de risque excessif, les crises futures et soutenir la croissance durable". La présidence française du G20 conclut ce cycle de 3 ans. Qu'est-il advenu des déclarations d'intention ?

La crise financière a commencé en 2007 par le krach de l'immobilier aux États-Unis, qui s'est immédiatement répercuté sur le secteur bancaire américain. Elle a été permise par le laxisme des instances de régulation vis-à-vis de la sphère financière.

En septembre 2008, la faillite d'une grande banque américaine, Lehman Brothers, est le point d'orgue d'une crise financière sans précédent depuis 1929. En effet, de nombreuses banques lui avaient prêté de l'argent sans garantie et donc sans espoir de recouvrement. En France, ces banques sont BNP Paribas (qui avait prêté 405 millions d'euros à Lehman Brothers), la Société générale (479 millions d'euros), le Crédit agricole (270 millions d'euros) et Dexia (350 millions d'euros). La crise s'est immédiatement étendue à la finance mondiale, grâce à la libre circulation des capitaux.

**Conséquences :** Les banques rechignent à prêter. Des milliers de PME sont au bord de la faillite. L'accès au crédit se durcit, des emplois sont supprimés par millions. Les gendarmes des marchés s'interrogent alors sur la nécessité de réguler.

La crise financière a mis en lumière l'absence de réglementations. Les banques ont été pointées du doigt pour leurs prises de risques inconsidérés, pour leur avidité de profits à court terme.

Les responsables politiques ont semblé dans un premier temps reconnaître l'urgence de la situation. Le G20 s'est réuni dans le but de stabiliser la finance mondiale et d'offrir un espace de dialogue entre pays industrialisés et pays émergents, condition nécessaire à la sortie de crise

Mais passées les déclarations d'intention du G20, pas ou peu de changements effectifs ont été mis en place. Nos dirigeants ont-ils la mémoire tellement courte qu'ils ne considèrent plus les réformes indispensables ? Ou se laissent-ils trop influencer par le lobby de l'industrie financière et bancaire et préfèrent faire payer leurs populations ?

“ La France n'a pas été épargnée puisqu'elle a pris la très mauvaise habitude de copier les mœurs les plus...”



40 EN MILLIARDS D'EUROS Éradiquer la faim dans le monde

12 Financer l'éducation pour tous dans les pays à bas revenus

30 Trou de la sécu

32 Déficit des retraites

128 Financement de la crise : somme dépensée selon la France pour toute la durée de la crise

351 Financement de la crise : somme demandée à l'UE par la France



LES BANQUES EN LIGNE DE MIRE

SI LE G20 RATE ENCORE LA CIBLE... NOUS NE LA RATEONS PAS !

BANK BANK BANK BANK BANK

attac % aitec

Infos : <http://aitec.reseau-ipam.org> ou [www.france.attac.org](http://www.france.attac.org)

Attec Attac - Février 2011

Graphisme : Denis Pichelin

Amélie Canonne, Gildas Jossec, Dominique Pihon, Juliette Rousseau, Michel Vigier, Thomas Courtot

Ont participé à la rédaction de cette brochure

attac % aitec

Associations françaises de consommateurs

Open secret - Center for responsible politics

BNP Paribas - Rapport d'activité de BNP Paribas

Fédération française des banques

Mediapart

Corporate Europe Observatory

Worst Lobby Awards (organised by Corporate Europe Observatory, FoCE, Lobby Control & Spinwatch)

Would bank on them (Corporate Europe Observatory, FoCE, Lobby Control & Spinwatch)



... sulfureuses du capitalisme anglo-saxon, surtout quand elles permettent d'accumuler de formidables et rapides pactoles, mais elle ne s'est pas empressée d'importer la régulation et la transparence qui va le plus souvent avec " (Médiapart)

EN FRANCE, UNE LOI SUR LA RÉGULATION FINANCIÈRE A ÉTÉ VOTÉE FIN 2010 MAIS QUI NE CHANGE PAS VÉRITABLEMENT LA DONNE. LES LIENS ENTRE POUVOIR POLITIQUE ET POUVOIR FINANCIER Y SONT AUSSI ENTREMÊLÉS QU'AILLEURS.

**+54%**

AUX ÉTATS-UNIS, LE NOMBRE DE LOBBYISTES EMPLOYÉS PAR L'INDUSTRIE FINANCIÈRE ET BANCAIRE A AUGMENTÉ DE 54 % AU COURS DES TROIS PREMIERS TRIMESTRES 2010 PAR RAPPORT À 2009. ENTRE JANVIER ET SEPTEMBRE 2010, 3659 LOBBYISTES ET 720 AGENCES DE LOBBYING ONT TRAVAILLÉ POUR DES ENTREPRISES QUI ONT FAIT PRESSION EXPLICITEMENT SUR LE PROJET DE LOI DE RÉGULATION FINANCIÈRE « DODD-FRANK ».

LES ENGAGEMENTS DU

**CIBLE... RATEE!**

trois ans après le 1<sup>er</sup> G20 et ses engagements, état des lieux des promesses (non) tenues.

# A BOUT PORTANT LES LOBBIES CONTRE LES RÉGULATIONS.

Le lobby de l'industrie financière et bancaire est un des plus féroce qu'il soit et ses dirigeants ont le bras long. Comme c'est souvent le cas dans le capitalisme à la française, les dirigeants de conglomerats financiers ont la bénédiction du pouvoir politique. Les représentants des banques n'ont eu de cesse de dénigrer l'utilité de la régulation arguant que l'accumulation de mesures pénaliserait à terme le financement de l'économie. Petite visite de l'antichambre des réformes via Bâle III, la directive européenne sur les hedge funds, celle sur les produits dérivés et un célèbre cas de pantouflage.

## EXEMPLE 1

Lorsque l'on tente de réguler, le secteur bancaire répond généralement par la menace, rappelant qu'il finance l'économie, et que préserver celle-ci revient à ne pas entraver les activités des banques. Mais les activités des banques sont multiples, et toutes ne bénéficient pas à l'économie dite « réelle ». Leurs activités sur les marchés par exemple visent essentiellement un profit à court terme et peuvent avoir des impacts dramatiques sur les prix du marché, déstabilisant gravement l'économie. Une bataille féroce a été engagée par les gestionnaires de hedge funds qui ont déposé 900 des 1700 amendements qui ont largement vidé la directive européenne de son contenu.

## QUE SONT LES HEDGE FUNDS ?

LES HEDGE FUNDS SONT DES FONDS D'INVESTISSEMENT QUI SE CARACTÉRISENT PAR DES COMPORTEMENTS TRÈS SPÉCULATIFS, PARIANT SOUVENT SUR L'INVERSION DES TENDANCES GÉNÉRALES DE LA BOURSE. ILS INTERVIENNENT SUR LES MARCHÉS DES ACTIONS MAIS AUSSI SUR LES OBLIGATIONS, LES DEVICES, LES MATIÈRES PREMIÈRES, L'IMMOBILIER ET LES ENTREPRISES NON COTÉES. LES HEDGE FUNDS SONT TRÈS PEU RÉGLEMENTÉS ET APPRÉCIENT LEUR RISQUE EST-DIFFICILE POUR UN INVESTISSEUR PARTICULIER.

## EXEMPLE 2

Au cours de ces mêmes discussions sur la directive encadrant les hedge funds, l'Association européenne des investisseurs en capital risque (EVCA <http://www.evca.eu>) a envoyé une lettre à la Commission européenne. Cette lettre, signée par 700 petites et moyennes entreprises, prévient que la directive prévue serait néfaste à leur activité. Mais en y regardant de plus près, on s'aperçoit que la grande majorité des entreprises signataires de cette lettre appartiennent à ou sont financées par des fonds spéculatifs membres de l'EVCA.

## EXEMPLE 3

Royal Bank of Scotland a annoncé en avril 2010 qu'elle avait engagé l'ancien Commissaire européen à l'industrie, Günter Verheugen, en tant que « conseiller senior et vice-président des Marchés et activités bancaires générales en Europe, Moyen-Orient et Afrique ». M. Verheugen, qui avait quitté la Commission tout juste deux mois plus tôt, avait été impliqué de très près dans la réforme du secteur bancaire. Cette promotion soulève un clair conflit d'intérêt. Les connaissances internes et les contacts de Verheugen donnent à la banque un net avantage. Le porte-parole de la Royal Bank of Scotland célébrant le recrutement de Verheugen, a déclaré : « Son expérience en politique européenne et ses contacts sur le plan national et international sont de véritables atouts pour RBS ». On n'en doute pas !

L'UNION EUROPÉENNE S'EST ÉGALEMENT ENGAGÉE SUR LA VOIE DES RÉFORMES MAIS PLUS DE DEUX ANS APRÈS LA CRISE, PEU DE DÉCISIONS ONT ÉTÉ PRISES ET CELLES-CI ONT ÉTÉ LARGEMENT AFFAIBLIES PAR LE LOBBY FÉROCE DE L'INDUSTRIE FINANCIÈRE ET BANCAIRE.

## EXEMPLE 4

ISDA, l'Association internationale des produits dérivés, dont le membre le plus renommé est Goldman Sachs, a rapidement réagi face à la menace d'une réglementation. Elle a poussé la Commission à mettre en place un groupe d'experts sur les produits dérivés, qui est contrôlé par ses membres (Goldman Sachs Deutsche Bank et BNP Paribas) et a ainsi recommandé à la Commission une réglementation plus modérée. Elle a par ailleurs animé des ateliers au Parlement européen pour « former » les assistants des députés. Elle a également fait pression pour éviter les restrictions sur la spéculation des denrées alimentaires, proclamant que la spéculation n'engendrait pas de « risque financier systémique ». Enfin, la banque d'investissement Goldman Sachs s'est immiscée dans la quasi-totalité des groupes consultatifs de la Commission européenne sur la réglementation du marché financier après la crise.

PAR OPPOSITION AUX TRANSACTIONS DITES « AU COMPTANT », POUR LESQUELLES LE PAIEMENT ET LA LIVRAISON DES BIENS ÉCHANGÉS ONT LIEU PRATIQUEMENT IMMÉDIATEMENT, LES TRANSACTIONS À TERME (AUTREMENT APPELÉE « PRODUITS DÉRIVÉS ») PERMETTENT DE NÉGOCIER UN ACTIF FINANCIER À UNE DATE FUTURE FIXÉE PAR UN CONTRAT. INITIALEMENT PRÉVUS POUR PERMETTRE AUX ENTREPRISES DE SE COUVRIR CONTRE DIFFÉRENTS TYPES DE RISQUES, ELLES SE SONT MULTIPLIÉES CES DERNIÈRES ANNÉES, VENANT À REPRÉSENTER UNE PART MAJORITAIRE DES ÉCHANGES QUOTIDIENS. DE MANIÈRE GÉNÉRALE LA MULTIPLICATION DE LEUR FORME ET DE LEUR NOMBRE ILLUSTRE LE MOUVEMENT D'AUGMENTATION FORTE DE LA SPÉCULATION À L'ŒUVRE SUR LES MARCHÉS, LA DÉCONNEXION TOUJOURS PLUS IMPORTANTE DE L'ÉCONOMIE DITE RÉELLE ET LA MONTÉE EN PUISSANCE DES RISQUES SYSTÉMIQUES L'ACCOMPAGNANT.

## ENGAGEMENT 1

RÉGLER LES RISQUES SYSTÉMIQUES liés à l'existence de grands groupes bancaires, dont le gigantisme entraînerait en cas de faillite des défaillances en cascade. Ce sont les fameuses « too big to fail » (en lien avec Les banques « too big to fail » et les risques systémiques).

## ➔ RÉALITÉ

Un nouvel organisme, le Conseil de Stabilité Financière, a été créé. Il remplace le Forum de Stabilité Financière créé en 1999. Les règles prudentielles ont été renforcées via la demande d'augmentation des fonds propres des banques, suivant le comité Bâle 3.

## MAIS

les activités hors-bilan ne sont toujours pas interdites, la séparation des banques de dépôts des banques d'investissement n'est pas prévue.

## ENGAGEMENT 2

SUPPRIMER LES PARADIS FISCAUX.

## ➔ RÉALITÉ

La nouvelle liste publiée par l'OCDE en avril 2009 ne compte plus que 9 territoires sur la liste grise. MAIS :

- Les sanctions promises n'ont jamais été définies
- Les pays du Sud ne bénéficient absolument pas des avancées bilatérales en termes d'échange d'information fiscale
- Les pays du G20 ont décidé de concentrer leurs efforts sur la désignation des territoires non coopératifs mais ne travaillent pas sur le contrôle de l'activité des utilisateurs des paradis fiscaux et judiciaires

## ENGAGEMENT 3

TAXER LE SECTEUR FINANCIER

Plusieurs idées de taxes ont été évoquées :

- La « Financial Stability Tax », qui servirait à alimenter un fonds de secours pour les banques en cas de nouvelle crise;
- La « Financial Activity Tax » alimenterait les budgets nationaux mis à mal par les plans de sauvetage des banques;
- La Taxe sur les transactions financières a également été abordée. Plusieurs études ont démontré la possibilité de sa mise en œuvre. Elle porterait sur les 6000 milliards de dollars qui s'échangent chaque jour sur les marchés financiers, soit 74 fois le PIB mondial. Un simple taux de 0,05 % dégagerait chaque année entre 300 et 750 milliards d'euros. Taxer la finance, la désarmer et financer le développement sont les idées que porte ATTAC depuis sa création en 1998.

## ➔ RÉALITÉ

Rien n'a, à ce jour, été fait pour mettre ces taxes en place !

## ENGAGEMENT 4

RÉFORMER LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES

## ➔ RÉALITÉ

- Plusieurs rapports lui sont commandés par le G20;
- Un rééquilibrage limité des voix au conseil d'administration a été mis en œuvre mais aucune remise en cause du dogme néolibéral qui le dirige malgré les nombreux échecs de ses interventions;
- Le FMI a été doté de nouvelles ressources importantes alors qu'il était à l'agonie et soumis aux mêmes politiques d'austérité que celles qu'il impose aux pays où il intervient ;

**BANK BANK BANG!**